



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Eau et Environnement
Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
Courriel : ddt-rema@sarthe.gouv.fr

Dérogations à l'arrêté sécheresse du 19/10/2022

Un arrêté préfectoral plaçant certains bassins hydrographiques sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau a été pris en date du **19/10/2022**.

Ce dernier classe le bassin suivant en situation de **crise** :

- **Vaudelle-Merdereau-Orthe,**

Cet arrêté **interdit** le prélèvement sur la ressource en eau sur ces bassins.

Une demande de dérogation à cette interdiction a été reçue et instruite comme le prévoit l'arrêté cadre sécheresse du 30/06/2020.

Demandes de dérogations pour l'irrigation des cultures

Aucune demande de dérogation agricole n'a été déposée.

Demandes de dérogations pour d'autres usages : arrosage d'espaces verts, de terrains de foot, golfs, hippodromes, stations de lavage ; travaux en cours d'eau...

Une demande a été accordée pour des travaux de renforcement d'ouvrage hydraulique de l'autoroute.

Ces mesures exceptionnelles ont pris fin le 26 octobre 2022.

Pour le Préfet, par délégation
Le directeur départemental des territoires

Bernard MEYZIE

19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 72 16 41 07
Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 12h00 / 13h30 16h30